

ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage<sup>1</sup>

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

## ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : GRETA CFA Loire  
 Adresse : 61 bis Rue de la Jonayère, 42009, Saint-Etienne  
 ☎ : 04-77-39-68-02

certifie que

## LA OU LE STAGIAIRE

Nom : Bouziani ..... Prénom : Meldine .....

Né(e) le : 11.10.2005 ..... Sexe : F  M

Adresse : 6 rue du Maréchal Foch, Saint-Chamond, 42400 .....

☎ : 0602100019 ..... Mél : meldine.bouziani@gmail.com .....

## ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option  SISR  SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

Lycée Georges Brassens .....

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

## DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 12.05.2025 au 27.06.2025 (sauf le 26/06/2025)

Représentant une durée totale de 7 semaines ..... nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congé et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total de** ..... euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à Saint-Etienne le 27.06.2025

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Le Chef d'Etablissement Support  
du GRETA CFA LOIRE  
GRETA  
CFA  
LOIRE  
Roseline CAMERLENGHI  
S'ACADEMIE DE  
ETIENNE-ROAINE

<sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.